## BE-A0523\_715678\_715556\_FRE

# Inventaire des archives du centre d'internement de la Chartreuse



Het Rijksarchief in België Archives de l'État en Belgique Das Staatsarchiv in Belgien State Archives in Belgium

Description du fonds d'archives:	3
Consultation et utilisation	
Conditions d'accès	4
Conditions de reproduction	
Histoire du producteur et des archives	
Producteur d'archives	
Nom	
Historique	
Compétences et activités	
Archives	
Historique	
Acquisition	
Contenu et structure	
Contenu	
Sélections et éliminations	
Accroissements/compléments	
Mode de classement	
Description des séries et des éléments	.11
I. Généralités	
II. Écrou	
A. Répertoires d'entrée	
2 - 11 Répertoire alphabétique des registres d'écrou. [1945-1947]	12
13 - 14 Registres d'écrou de la maison prévôtale. 27 septembre 1945 - 25	
novembre 1947	
B. Données individuelles	
16 - 59 Dossiers d'écrou Avril 1945 - décembre 1947	13

### Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives: Centre d'internement de la Charteuse (Liège)

Période: 1945 - 1947

Numéro du bloc d'archives: BE-A0523.6136

#### Etendue:

Etendue inventoriée: 3.05 m
Dernière cote d'inventaire: 59.00

Dépôt d'archives: Archives de l'Etat à Liège

#### Consultation et utilisation

#### CONDITIONS D'ACCÈS

La consultation des archives est soumise à la loi sur les archives du 24 juin 1955 ¹modifiée par la loi du 6 mai 2009 ², art. 3, alinéa 1 et à la loi du 8 décembre 1992 ³, dont la dernière modification date du 23 mai 2007 ⁴relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Les documents de plus de 100 ans sont publics et librement consultables <sup>5</sup>. Les documents de plus de 30 ans non sensibles du point de vue de la vie privée sont librement consultables.

Les documents de plus de 30 ans sensibles du point de vue de la vie privée sont soumis à l'autorisation de l'Archiviste général du Royaume (ou de son délégué). Le demandeur doit dans ce cas remettre une fiche d'identification et un formulaire de recherche signés, disponibles en salle de lecture et sur le site internet des Archives de l'État.

#### CONDITIONS DE REPRODUCTION

La reproduction des documents dont la consultation est autorisée (voir cidessus) est soumise à l'autorisation du chef de service des Archives de l'État ou de son mandataire.

Toute reproduction dans le cadre d'une publication est également soumise au respect des dispositions de la loi sur la protection de la vie privée et à l'autorisation de l'Archiviste général du Royaume (ou de son délégué). Dans tous les cas, les règles et tarifs en vigueur aux Archives de l'État sont d'application.

<sup>1</sup> Moniteur belge, 12 août 1955.

<sup>2</sup> Moniteur belge, 19 mai 2009.

<sup>3</sup> Moniteur belge, 18 mars 1993.

<sup>4</sup> Moniteur belge, 20 juin 2007.

PLISNIER F., La communicabilité et l'accessibilité des archives. Balises légales et manuel pratique pour les documents conservés aux Archives de l'État dans les provinces wallonnes (y compris la communauté germanophone) et en région bruxelloise (Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les provinces. Miscellanea Archivistica Studia, 199), Bruxelles, 2010, p. 59.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

MOM

Centre d'internement de la Chartreuse.

#### **HISTORIQUE**

Aucune étude n'a actuellement été réalisée sur le fonctionnement du centre d'internement de la Chartreuse à Liège. Nous ne possédons que très peu d'informations sur ce centre. Les archives du Haut-Commissariat à la Sécurité de l'État ne le mentionnent pas, aucun document administratif n'a été retrouvé dans le fonds, et aucune circulaire du ministère de la justice ne l'évogue. Cela est d'autant plus étonnant que la Chartreuse semble être un des plus grands centres d'internement de Liège. Les archives décrites dans cet inventaire attestent de son existence d'octobre 1945 à décembre 1947. Situé avenue de Péville à Grivegnée, son ouverture coïncide avec la fermeture du centre d'internement de Saint-Servais. Un transfert de détenus est d'ailleurs opéré entre ces deux centres entre octobre et décembre 1945.

La Chartreuse est le dernier centre d'internement de Liège à fermer ses portes.

#### COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

Dès septembre 1944, la répression des collaborations est organisée sur base d'une circulaire du ministère de la Justice du 21 août 1944 <sup>6</sup>. Celle-ci confie aux procureurs du Roi, aux auditeurs militaires, à l'administrateur de la Sûreté de l'État et aux bourgmestres la mission de mettre en place la répression. Elle prend la forme de l'internement, une mesure administrative qui s'applique à toute personne, belge ou étrangère, suspectée de relations avec l'ennemi durant l'occupation, en application de l'arrêté-loi du 12 octobre 1918. Après examen de son dossier, la personne internée est soit libérée, soit placée sous mandat d'arrêt par l'auditeur militaire 8.

Entre 1944 et 1946, plusieurs milliers de personnes sont incarcérées dans les 170 centres d'internements communaux et nationaux créés à la fin de la guerre

Archives générales du Royaume [AGR], Haut-Commissariat à la Sécurité de l'État [HCSE]. S.24. Mesures d'arrestation administrative : Circulaire n°340 du ministre de la Justice Delfosse à Londres du 21 août 1944, relative à la mise en place de l'internement administratif en Belgique.

<sup>7</sup> "Arrêté loi du 12 octobre 1918 relatif au séjour en Belgique des étrangers et des personnes d'origine étrangère ", in [Recueil des circulaires], années 1915-1918, Bruxelles, 1921, pp.

PETITIEAN B., Inventaire des archives du centre d'internement du Mérinos à Dinant, (1944) 1945-1947 (Archives de l'État à Namur. Inventaires, 83), Bruxelles, 2013, p. 8; HORVAT S., "Le déroulement des procès d'inciviques devant les juridictions militaires en 1944-1949", in Dossier du Bulletin du CEGES, n° 38, été 2003, pp. III-XXIII.

9. Des abus sont signalés dès les premiers mois de la répression. De nombreuses personnes sont arrêtées arbitrairement " suite à des actions de groupes de résistants ou de gendarmes, sans que l'internement ait été ordonné par un des fonctionnaires ou magistrats prévus par la loi " 10. À la suite de ces évènements, une circulaire du ministère de la Justice du 28 octobre 1944 11 retire aux bourgmestres le droit de délivrer des réquisitoires d'internement, car ils sont soumis à trop de pressions dans leur commune. Dorénavant, seuls les procureurs du Roi, les auditeurs militaires et l'administrateur de la Sûreté de l'État exercent cette prérogative 12. Dans un même souci d'efficacité, des " commissions consultatives " sont " constituées afin d'assister les magistrats militaires débordés dans l'examen des dossiers d'internés " 13.
La procédure de l'internement est supprimée par une circulaire ministérielle du 8 avril 1946 14.

#### **ARCHIVES**

#### **HISTORIQUE**

Le glissement de la responsabilité des centres d'internement des bourgmestres vers les établissements pénitentiaires <sup>15</sup>, entraine une professionnalisation des centres sur le modèle de la prison dont ils dépendent désormais administrativement. Les centres d'internement produisent dorénavant des documents plus formatés, tels que les registres indicateurs d'entrée et de sortie des détenus, les registres et dossiers d'écrou, etc.

#### **ACQUISITION**

Les archives du centre d'internement de la Chartreuse ont été conservées à la prison de Saint-Léonard, jusqu'en 1979, puis à la prison de Lantin. Cette dernière a versé l'ensemble de ses archives aux Archives de l'État à Liège (AÉL), en 2013. Les documents produits par le centre d'internement de la Chartreuse entre 1945 et 1947 ont été découverts lors de l'inventoriage des

<sup>9</sup> HORVAT S., op.cit., p. VI.

<sup>10</sup> Ibidem, p. XIX.

<sup>11 &</sup>quot;Note du ministre de la Justice du 4 novembre 1944 relative à une circulaire ministérielle du 28 octobre 1944 concernant les autorités ayant le droit de délivrer des réquisitoires d'internement", in [Recueil des circulaires], année 1944, Bruxelles, 1946, p.188.

<sup>12</sup> PETITJEAN B., op.cit.

HONNORE L., Inventaire des archives du centre d'internement de Nimy, 1944-1948 (Archives de l'État à Mons. Inventaires, 98), Bruxelles, 2011, p. 39.

<sup>14 &</sup>quot;Circulaire ministérielle du 8 avril 1946 relative au retrait de la délégation donnée à certaines autorités en vue de procéder à des internements ", in [Recueil des circulaires], année 1946, Bruxelles, 1948, pp. 114; 116.

<sup>15</sup> DOCK-GADISSEUR J., Le Mérinos, Dinant (1945-1947). Un centre d'internement pour femmes inciviques au sortir de la Seconde Guerre mondiale (Mémoire de licence en histoire de l'Université catholique de Louvain), Louvain-la-Neuve, 2008, p. 37.

archives pénitentiaires <sup>16</sup>. Ils en ont été extraits et font l'objet du présent inventaire.

<sup>16</sup> PICRON D., Inventaire des archives de la Prison Saint-Léonard et de la Prison de Lantin (Archives de l'État à Liège. Inventaires), Bruxelles, à paraitre.

#### Contenu et structure

#### **CONTENU**

Les archives décrites dans cet inventaire ne concernent que les documents produits par la Chartreuse lorsqu'elle servait de lieu de détention pour les personnes suspectées d'incivisme entre 1945 et 1947. Il s'agit essentiellement de documents d'écrou.

Pour retrouver des renseignements sur un détenu, pour lequel on ne connait pas la date de sortie du centre, le lecteur peut consulter le répertoire alphabétique des registres d'écrou (nos 2-11). Ce répertoire sous forme de fiches donne pour chaque détenu : son nom, son prénom, sa date de naissance et surtout les dates d'entrée et de sortie du centre. C'est un précieux outil qui facilite grandement les recherches dans les registres d'écrou et dans la série des dossiers d'écrou.

Pour compléter ces informations, il convient de consulter les registres d'écrou des différentes maisons qui composent le centre (nos 12-15). Les registres d'écrou sont des répertoires qui donnent au chercheur de nombreuses informations sur le détenu : la date de son entrée dans l'établissement, la date de sa sortie, les raisons de son incarcération et, le cas échéant, le jugement, le nom du tribunal, les dates de procès, etc. Ces informations permettront entre autres au chercheur de retrouver le dossier de la personne qu'il recherche. Les informations contenues dans les dossiers d'écrou (nos 16-59) peuvent compléter celles des registres d'écrou. Ces dossiers se composent de pièces administratives relatives aux détenus. Il s'agit essentiellement de mandats d'arrêt, d'extraits de jugement, d'ordres d'écrou, etc. Dans des cas plus rares, certains documents personnels ont été conservés tels que des lettres, des photos, des pièces d'identité, etc.

Ces différents documents sont similaires à ceux d'un établissement pénitentiaire classique. Cela sous-entend que le centre s'organisait comme une prison et répartissait, au moins sur papier, les détenus entre la maison de peine, la maison de dépôt et la maison prévôtale <sup>17</sup>. Notons également qu'un registre des décès a été conservé (no 1).

#### SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Au vu de l'intérêt historique des archives et du peu de documents qui ont été conservés, aucun tri n'a été effectué. Notons qu'il est difficile de quantifier le volume d'archives perdues avant le versement aux Archives de l'État. Néanmoins, l'absence de documents relatifs à l'organisation du centre d'internement laisse supposer qu'une partie des archives est manquante.

<sup>17</sup> Pour plus de détail sur le fonctionnement d'un établissement pénitentiaire, consulter PICRON D., op. cit.

#### ACCROISSEMENTS/COMPLÉMENTS

Ce fonds est clos, mais d'autres documents sont susceptibles d'être retrouvés parmi des fonds judiciaires non ouverts jusqu'à présent à la recherche.

#### MODE DE CLASSEMENT

Les règles de classement appliquées aux archives du centre d'internement de la Chartreuse sont les mêmes que celles appliquées pour les autres établissements pénitentiaires.

Notre cadre de classement se base en grande partie sur celui proposé par Paul Drossens en 2008, ainsi que sur le classement fonctionnel des archives de prisons d'Isabelle Rotthier <sup>18</sup>.

- I. Généralités
- II. Écrou
- A. Répertoires d'entrée
- B. Données individuelles

<sup>18</sup> DROSSENS P., Archief van de buitendiensten van het directoraat-generaal penitentiaire inrichtingen. Archiefselectielijst, (Algemeen Rijksarchief en Rijksarchief in de provinciën. Archiefbeheersplannen en selectielijsten, 32), Brussel, 2008; ROTTHIER I., De gevangenisgids. Archiefgids betreffende de archieven van de Vlaamse penitentiaire inrichtingen (Algemeen Rijksarchief en Rijksarchief in de provinciën. Miscellanea Archivistica Studia, 142), Brussel, 2001.

## Description des séries et des éléments

I. GÉNÉRALITÉS
Registre des décès. 21 janvier 1946 - 27 juillet 1947.

1 volume

#### II. ÉCROU

#### A. RÉPERTOIRES D'ENTRÉE

2 - 11 RÉPERTOIRE ALPHABÉTIQUE DES REGISTRES D'ÉCROU. [1945-1947].

A-BO.

1 fichier

3 BR-C. 1 fichier

4 D. 1 fichier

5 E-H. 1 fichier

6 I-LI. 1 fichier

7 LO-M. 1 fichier

8 N-R. 1 fichier

9 S. 1 fichier

10 T-VAN. 1 fichier

11 VE-Z. 1 fichier

Registre d'écrou de la maison de peine. 27 septembre 1945 - 16 décembre 1947.

13 - 14 REGISTRES D'ÉCROU DE LA MAISON PRÉVÔTALE. 27 SEPTEMBRE 1945 - 25 NOVEMBRE 1947.

13 27 septembre 1945 - 25 NOVEMBRE 1947.

1 volume

14 19 avril 1947 - 25 novembre 1947.

		1 volume
15	Registre d'écrou de la maison de dépôt. 1er octobre novembre 1947.	1945 - 5
	Hovembre 1947.	1 volume
	B. DONNÉES INDIVIDUELLES	
	16 - 59 DOSSIERS D'ÉCROU. AVRIL 1945 - DÉCEMBRI	E 1947.
16	25 avril 1945.	1 chemise
17	16 juillet 1945.	
	<b>,</b>	1 chemise
18	Octobre 1945.	1 chemise
		1 Chemise
19	Novembre 1945.	1 liasse
20	1-15 décembre 1945.	
		1 liasse
21	16-31 décembre 1945.	1 liasse
22	1-15 janvier 1946.	1 114330
22	1-13 janvier 1940.	1 liasse
23	16-31 janvier 1946.	
		1 liasse
24	1-10 février 1946.	1 liasse
25	11-20 février 1946.	
		1 liasse
26	21-28 février 1946.	1 liasse
0.7	1.15	1 114556
27	1-15 mars 1946.	1 liasse
28	16-31 mars 1946.	
		1 liasse

29	1-15 avril 1946.	1 liasse
30	16-30 avril 1946.	1 liasse
31	1-15 mai 1946.	1 liasse
32	16-31 mai 1946.	1 liasse
33	1-10 juin 1946.	1 liasse
34	11-20 juin 1946.	1 liasse
35	21-30 juin 1946.	1 liasse
36	1-10 juillet 1946.	1 liasse
37	11-31 juillet 1946.	1 liasse
38	Août 1946.	1 liasse
39	Septembre 1946.	1 liasse
40	1-15 octobre 1946.	1 liasse
41	16-31 octobre 1946.	1 liasse
42	Novembre 1946.	1 liasse
43	Décembre 1946.	1 liasse
44	Janvier 1947.	1 liasse

45	Février 1947.	1 liasse
46	Mars 1947.	1 liasse
47	Avril 1947.	1 liasse
48	Mai 1947.	1 liasse
49	1-15 juin 1947.	1 liasse
50	16-30 juin 1947.	1 liasse
51	1-15 juillet 1947.	1 liasse
52	16-31 juillet 1947.	1 liasse
53	Août 1947.	1 liasse
54	1-15 septembre 1947.	1 liasse
55	16-31 septembre 1947.	1 liasse
56	1-15 octobre 1947.	1 liasse
57	16-31 octobre 1947.	1 liasse
58	Novembre 1947.	1 chemise
59	Décembre 1947.	1 liasse